



RÈGLEMENT SPECIFIQUE ET DIRECTIVES POUR L'ÉVALUATION EN PHILATÉLIE TRADITIONNELLE AUX EXPOSITIONS PATRONNÉES PAR LA FFAP

Préambule

Le présent texte est issu de la traduction en français du texte officiel de la F.I.P. Il ne concernera cependant que les compétitions de rang 1, 2 ou 3 organisées par la F.F.A.P. Afin d'éviter toute confusion, les références relatives aux divers règlements de la F.I.P. (GREX, SREV, Guidelines) ont été supprimées. Au besoin, elles ont été remplacées par les références aux textes de la F.F.A.P.

REGLEMENT SPECIFIQUE

Article 1 : Expositions compétitives

Ce règlement spécifique a été développé pour compléter les règles des expositions en philatélie traditionnelle. Il faut également se référer aux « Directives pour évaluer les présentations en philatélie traditionnelle ».

Article 2 : Présentations compétitives

La philatélie traditionnelle englobe tous les aspects de la philatélie. Cela inclut les aspects qui peuvent être utilisés dans d'autres classes FIP et qui soutiennent le fil rouge que l'exposant déroule dans sa présentation. Ce fil rouge doit être développé selon un plan logique tout au long de la présentation.

Il peut inclure des aspects de l'histoire du timbre, tels que la création depuis les épreuves et essais jusqu'au timbre émis avec ses phases d'impression et toutes sortes de variétés. Il inclut tous types de matériel approprié, même du matériel qui pourrait servir à créer une présentation dans l'une des autres classes de compétition.

L'utilisation postale du timbre doit normalement être démontrée au fil de la présentation, mais cela peut aussi constituer une section spéciale du plan. Dans ce cas, elle doit être bien équilibrée avec le reste de la présentation.

Les présentations qui ne suivent pas les règles spécifiques d'autres classes philatéliques doivent être considérées et jugées comme des présentations de philatélie traditionnelle. Une telle présentation transférée depuis une autre classe sera jugée comme traditionnelle, mais recevra moins de points pour le traitement si elle n'est pas construite de manière traditionnelle.

Article 3 : Principes de composition d'une présentation

La page de titre doit contenir une introduction expliquant l'objectif de la présentation, suivie d'un plan logique suivant un fil rouge tout au long de la présentation.

3.1 Le matériel approprié à la philatélie traditionnelle inclut, entre autres :

- Essais acceptés ou rejetés, épreuves d'état, épreuves, essais de couleur, défauts de planche et autres erreurs dans la production des timbres.
- Timbres-poste, qu'ils soient neufs ou oblitérés, isolés ou multiples, et timbres utilisés sur lettre, formulaires postaux, affranchissements mixtes avec d'autres pays etc.
- Les différents usages du timbre incluant les différentes oblitérations, tarifs, routes, bien qu'une présentation composée entièrement de ce type de matériel serait plus appropriée en Histoire Postale.
- Timbres locaux, services postaux privés, entreprises de colis, timbres de compagnies maritimes etc.
- Variétés de toutes sortes telles que filigrane, gomme, perforation, papier, impression, de couleur, etc.
- Reconstructions de planches et études des planches d'impression.
- Perforations, surcharges officielles acceptées postalement et surcharges de valeur, toutes sortes d'étiquettes postales comme étiquettes de recommandation, vignettes de colis, etc., si elles soutiennent le fil rouge.
- Entiers postaux s'ils sont imprimés avec le même cliché que les timbres-poste et découpes d'entiers si elles sont utilisées comme timbres-poste.
- Timbres fiscaux utilisés postalement et fiscaux non utilisés mais valables pour l'usage postal.
- Faux postaux. Les autres contrefaçons et réimpressions, seulement en comparaison avec le timbre authentique si elles sont utilisées dans une présentation traditionnelle.

3.2 Certaines présentations seront également considérées comme relevant de la philatélie traditionnelle si elles sont constituées comme suit :

Présentations montrant le développement des timbres-poste.

Études spécialisées : papiers utilisés dans la production des timbres, gommages, perforations, variations de couleur, erreurs ou conception graphique, perforations.

Présentations d'éléments postaux « limites » tels que les vignettes épistolaires, fermetures de lettres, étiquettes de journaux etc.

Présentations de faux et contrefaçons, réimpressions, etc.

Présentations de recherche telles les reconstructions de planches, développement de défauts de planche.

Présentations comparatives, par ex. émissions de plusieurs pays incluant des émissions « conjointes » ou couvrant les premières émissions d'une région donnée.

Autres collections liées à des services spéciaux ou événements comme la « Fête du Timbre », le courrier de Noël, les foires et autres événements philatéliques.

Article 4 : Evaluation des présentations

Pour les présentations en Philatélie Traditionnelle, les notations relatives suivantes doivent guider le Jury :

Traitement et importance de la présentation	30
Connaissances philatéliques, études et recherches personnelles	35
Etat et rareté	30
Présentation	5
Total	100

Les présentations seront évaluées en allouant des points sur chacun des critères ci-dessus.

DIRECTIVES POUR EVALUER LES PRÉSENTATIONS EN PHILATELIE TRADITIONNELLE

Les directives ont été développées pour aider les exposants et les jurés dans l'évaluation des présentations de philatélie traditionnelle. Elles ont pour but de fournir des indications concernant :

1. La définition et la nature des présentations de philatélie traditionnelle.
2. Les principes de composition d'une présentation.
3. Les critères de jugement des présentations de philatélie traditionnelle.

1. La définition et la nature des présentations de philatélie traditionnelle

Une présentation traditionnelle est focalisée sur les timbres et la production des timbres.

Toutefois, une présentation de philatélie traditionnelle peut aussi être composée d'autres aspects de la philatélie, comme le stipule l'Art. 2 du règlement spécifique pour l'évaluation de la philatélie traditionnelle :
« Les présentations qui ne suivent pas principalement les règles spéciales des autres classes philatéliques seront considérées et évaluées comme des présentations de philatélie traditionnelle. »

1.1 Essais acceptés ou rejetés, épreuves, essais, essais de couleur, défauts de planche et autres erreurs dans la production des timbres. Du matériel d'archives provenant d'imprimeurs et d'autres officiels peut être utilisé pour montrer la manière dont les timbres ont été produits.

1.2 Timbres-poste, qu'ils soient neufs ou oblitérés, isolés ou multiples, et timbres utilisés sur lettre, formulaires postaux, affranchissements mixtes avec d'autres pays, etc.

Les timbres neufs et les blocs montrent comment les timbres étaient vendus par les bureaux de poste.

Des timbres oblitérés ou des timbres sur lettres et documents montrent comment ils étaient utilisés. Un affranchissement simple peut être utilisé pour documenter la raison de l'émission d'une valeur spécifique.

1.3 Les différents usages du timbre incluant les différentes oblitérations, tarifs, routes, bien qu'une présentation consistant entièrement en ce type de matériel serait plus appropriée en Histoire Postale.

Différentes oblitérations, tarifs et routes doivent être présentés afin de démontrer ou documenter comment les timbres pouvaient être utilisés. Cela montrera que l'exposant a une connaissance approfondie de l'usage des timbres exposés.

Pour des utilisations postales où l'usage est limité et afin d'éviter trop de duplications, ces utilisations peuvent être étendues aux précurseurs, études de routes postales, tarifs et oblitérations dans une mesure restreinte sans déséquilibrer la présentation.

1.4 Variétés de toutes sortes, telles celles des filigranes, de gomme, de perforation, de papier, d'impression, de couleur etc. Il est essentiel que tous les composants du timbre soient traités dans la présentation.

1.5 Reconstructions et études de planches d'impression.

Des études plus approfondies et une connaissance permettant de différencier les impressions, la date d'émission et les volumes émis, ainsi que de documenter la capacité à positionner les timbres dans la feuille, seront considérées comme une plus-value pour le traitement et pour la connaissance du matériel montré. Montrer le premier jour d'émission ou les usages très précoces des timbres peut augmenter l'importance et la rareté du matériel.

1.6 Perforations, surcharges acceptées postalement et surcharges de valeur. Les surcharges et les surcharges de valeur doivent être étudiées spécifiquement, tout comme le timbre original, avec des informations expliquant pourquoi les surcharges étaient nécessaires et comment elles ont été produites.

1.7 Entiers postaux s'ils sont imprimés avec le même « cliché » que les timbres-poste et découpures d'entiers, si elles sont utilisées comme timbres-poste. Par « même cliché », on entend que la vignette de valeur de l'entier postal doit avoir le même dessin que les timbres-poste et doit avoir été émise et vendue dans la même période que les timbres-poste étudiés.

1.8 Timbres fiscaux utilisés postalement et fiscaux non utilisés mais valables pour l'usage postal. Les timbres-poste utilisés fiscalement et les timbres fiscaux utilisés fiscalement ne relèvent pas de la philatélie traditionnelle et appartiennent à la classe de philatélie fiscale.

1.9 Faux postaux, autres faux et réimpressions, peuvent être montrés en comparaison avec le timbre authentique comme exemples pour démontrer la connaissance des différences entre originaux et faux/réimpressions.

Les présentations ne consistant qu'en faux, contrefaçons ou réimpressions et leur production et différences sont considérées comme de la philatélie traditionnelle.

1.10 Toutes sortes d'étiquettes postales comme étiquettes recommandées, étiquettes de journaux, étiquettes de colis, étiquettes de retour, etc. utilisées, produites ou acceptées par les services postaux peuvent être montrées dans des présentations spécifiques.

1.11 Timbres locaux, timbres de services de distribution privés, timbres de compagnies de colis, timbres de compagnies maritimes utilisés, produits ou acceptés par les services postaux peuvent être montrés dans des présentations spécifiques.

1.12. Les enveloppes de Saint-Valentin, enveloppes décoratives illustrées, enveloppes patriotiques, etc. peuvent aussi être incluses si elles soutiennent le développement.

2. Principes de composition d'une présentation

2.1 La composition de la présentation

Une présentation de philatélie traditionnelle doit comprendre un ensemble logique et cohérent de matériel (comme défini en 1.) pour illustrer une ou plusieurs des catégories mentionnées ci-dessous :

- a) Les émissions d'un pays particulier ou d'un groupe associé (par ex. un ensemble de timbres-poste émis simultanément par plusieurs pays, souvent à l'occasion d'un événement commun ou d'un thème partagé.)
- b) Les émissions d'une période chronologique particulière.
- c) Les émissions d'un graveur particulier ou d'un producteur de timbres.
- d) Les émissions pour des événements particuliers comme la « Fête du Timbre », Noël, foires et autres événements philatéliques.

Dans une présentation de philatélie traditionnelle, l'exposant raconte une histoire. Naturellement, c'est l'histoire du développement des timbres eux-mêmes qui est attendue.

Cela peut commencer avec la raison pour laquelle les timbres ont été émis, suivi des épreuves et essais. Cela peut ensuite décrire le développement des timbres, les différentes impressions, couleurs, perforations, papiers, erreurs, etc.

L'usage des timbres, les tarifs, routes, oblitérations et autres aspects sont une partie secondaire de l'histoire et ne doivent pas être une partie dominante de la présentation. Les présentations peuvent être organisées chronologiquement, géographiquement (par ex. par districts locaux/nationaux), par mode de transport/service, ou de toute autre manière que l'exposant jugera appropriée.

Le sujet choisi doit avoir une ampleur suffisante pour, à minima, occuper correctement le minimum de cadres requis en compétition.

2.2 Présentations en un cadre

Une présentation en un cadre de philatélie traditionnelle doit s'inscrire dans les catégories mentionnées en 2.1 avec un thème très étroit qui tient dans un seul cadre. Si un thème peut être montré en plus d'un cadre, il n'est pas adapté pour une présentation en un cadre.

Une sélection d'objets provenant d'une présentation multi-cadres peut convenir seulement si la sélection peut traiter complètement un sous-thème naturel dans un cadre. Un extrait d'une présentation multi-cadres montrant seulement les meilleurs objets n'est pas approprié comme présentation en un cadre.

Comme pour les présentations multi-cadres, les présentations en un cadre doivent se focaliser sur les timbres eux-mêmes.

2.3 La page introductive ou page de titre

Toutes les présentations de philatélie traditionnelle doivent inclure une page introductive.

Cette page introductive doit comprendre :

- Le titre de la présentation.
- Des informations générales courtes, précises et pertinentes sur le sujet.
- Une description de l'objet de la présentation (ce qui est inclus et ce qui est omis).
- Une description de l'ampleur de la présentation.
- Un plan de la structure de la présentation – chapitres ou sections – plutôt qu'une description
- « cadre par cadre » ou « page par page ».
- Une liste des recherches personnelles de l'exposant dans le domaine (avec références à des articles ou à la littérature).
- Une liste des références littéraires les plus importantes.

3. Les critères d'évaluation des présentations de philatélie traditionnelle

Lors de l'évaluation d'une présentation de philatélie traditionnelle, le jury utilise les critères généraux suivants :

1. Traitement
2. Importance philatélique
3. Connaissances philatéliques et connexes, étude personnelle et recherches
4. Condition
5. Rareté
6. Présentation

Les exposants doivent être conscients de la nécessité de considérer attentivement les différents aspects qui se combinent pour maximiser la récompense qu'une présentation peut obtenir.

Des indications sont données ci-dessous concernant les éléments de base de chaque critère individuel.

3.1 Traitement (20 points)

Le traitement reflète le degré avec lequel l'exposant est capable de créer une présentation équilibrée, caractéristique du sujet choisi. Une progression logique, facile à suivre, une rédaction claire et concise aideront les jurés à apprécier la présentation.

En évaluant le traitement, les jurés vérifieront que les intentions contenues dans l'introduction et le plan sont correctement traitées dans la présentation.

Le juré évaluera et vérifiera :

- La manière dont la feuille introductive montre le but de la présentation, définit la portée et explique le plan et la structure, ainsi que la manière dont elle guide le juré vers la littérature/références les plus importantes.
- Que le sujet permet de construire une présentation correctement équilibrée dans l'espace disponible.
- Que le contenu reflète le titre, le but, la portée et le plan.
- Qu'il existe un fil conducteur logique avec un bon équilibre entre les différentes parties.
- Que le focus principal est sur les timbres, comment et pourquoi ils ont été émis, et ensuite seulement sur les autres éléments comme oblitérations, routes, tarifs.
- Le degré de complétude du matériel en relation avec la portée.
- Que les titres sur chaque page facilitent la compréhension du traitement.
- Qu'il y a un début et une fin naturels.
- Qu'il n'y a pas de matériel dupliqué.
- Que le texte documente la présence de chaque objet.

La sélection du matériel implique un compromis entre la quantité de matériel que l'exposant souhaite montrer et le nombre de pages disponibles dans les cadres. Cette sélection est importante pour le traitement et la connaissance.

L'exposant peut omettre du matériel de moindre importance. Les valeurs communes peuvent être représentées par un exemple, tandis que le bon matériel doit être montré de manière approfondie. Les jurés apprécieront cela, car cela démontre la connaissance de l'exposant.

3.2 Importance philatélique (10 points)

L'importance est déterminée par la portée de la présentation par rapport au sujet choisi et la portée globale du sujet.

L'évaluation considère :

- La difficulté de collectionner le domaine choisi.
- La signification du matériel montré dans la présentation pour ce domaine.
- La quantité de matériel clé présent.
- La portée du domaine choisi pour la philatélie nationale.
- La portée du domaine choisi pour la philatélie mondiale.

3.3 Connaissances philatéliques et connexes, étude personnelle et recherche (35 points)

Les connaissances philatéliques et connexes sont démontrées par :

- Le choix des timbres et documents qui reflète une connaissance du domaine étudié.
- Les descriptions correctes de ces timbres et documents
- L'usage de la littérature existante.
- La démonstration d'une compréhension complète du sujet.

L'étude personnelle et la recherche sont démontrées par :

- La démonstration du processus d'émission à travers les épreuves, essais, essais de couleur, défauts de planche, etc.
- Les types, impressions et études de planchage traitées avec dates d'émission et volumes imprimés.
- Le traitement et la description de la gomme, du filigrane, du papier, de la perforation.
- La documentation du motif d'émission avec l'usage postal correctement expliqué par les oblitérations, routes, tarifs.

Les recherches et nouvelles découvertes doivent occuper une place en rapport avec leur importance. Les découvertes majeures méritent un traitement important et doivent être identifiées. Les découvertes mineures ne doivent pas dominer l'ensemble.

Dans les domaines très étudiés, il est irréaliste d'exiger de nouvelles découvertes. Ces présentations ne seront pas pénalisées pour un manque de recherche personnelle.

Si on utilise des indications de rareté (« Un des X recensés »), la source doit être mentionnée. Ne pas utiliser des termes comme « Unique » ou « Très rare ».

Seules les connaissances documentées dans la présentation peuvent être évaluées. Les descriptions ne doivent pas éclipser le matériel montré.

3.4 Condition (10 points)

Un matériel en bon état général est essentiel pour une présentation traditionnelle. Les timbres doivent être dans le meilleur état possible.

À vérifier :

- Dents manquantes.
- Marges complètes sur les non perforés.
- Oblitérations nettes.

Tout objet restauré doit être décrit comme tel. Le matériel moderne doit être de qualité parfaite.

Les exposants sont encouragés à montrer du matériel unique ou très rare, même s'il n'existe pas en excellent état, mais ils doivent éviter du matériel commun en mauvais état.

3.5 Rareté (20 points)

La rareté est liée à la rareté des timbres et documents montrés (et non à leur valeur).

Les jurés examineront :

- La difficulté d'obtenir le matériel.
- La difficulté de reproduire la présentation.
- Essais, épreuves (acceptées et rejetées), spécimens.
- Usages connus les plus précoces, plus grands blocs connus, usages rares, faibles volumes imprimés, variétés spéciales.
- Anomalies du papier, filigranes, perforations.
- Oblitérations rares, affranchissements mixtes, tarifs, routes, destinations.
- Éviter du matériel réalisé sur demande et les déchets d'imprimeries.

3.6 Présentation (5 points)

La méthode de présentation doit mettre le matériel en valeur de manière équilibrée, sur chaque page, chaque cadre et tout au long de la présentation.

La présentation est évaluée sur :

- Un bon équilibre dans les cadres et pages, avec des variations dans la disposition.
- Une bonne utilisation de la page – pas trop d'espaces blancs.
- Un montage soigné.
- Une rédaction claire, concise et pertinente.
- Un texte suffisant – mais pas trop.
- Des illustrations non dominantes et des photocopies au moins 25 % plus grandes ou plus petites que l'original.

Aucun avantage ou désavantage n'est donné selon que le texte est manuscrit, tapé ou imprimé.
Les encres très colorées et les pages d'album colorées doivent être évitées.